

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « citoyenneté – développement durable »

Conseil municipal du 16 décembre 2013  
Séance du 21 novembre 2013

## 38 Associations citoyennes – subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON  
M. GRIMBERT  
Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
M. RIFI SAIDI  
Mme PAMART  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BOUADDI
Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- |  |    |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal   | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice                            | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 34 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

**L'association « La Quinoa »** sollicite une subvention sur projet pour lui permettre de :

- développer la fréquentation du marché éco-citoyen et ainsi fidéliser les consommateurs et producteurs,
- Promouvoir la consommation responsable,
- Permettre à toutes initiatives locales allant dans le sens du développement durable et de la solidarité de se faire connaître.

Une subvention de 300 euros est proposée.

**L'association « animation du moulin »** sollicite une subvention sur projet pour l'organisation du marché de Noël du quartier du Moulin, qui a eu lieu le 7 décembre.

Une subvention de 400 euros est proposée.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « citoyenneté – développement durable » en date du 21 novembre 2013,  
Considérant les projets présentés par les associations,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34      Pour : 34      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er** : d'approuver l'attribution des subventions sur projet ci-dessous,

Association	Subventions
La Quinoa	300 euros
Animation du Moulin	400 euros
<b>Total</b>	<b>700 euros</b>

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville, compte 6574/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13  
et publication ou notification le 19/12/13  
CREIL, le 19/12/13

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy